DEPARTEMENT

DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2016-294

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

Matière : Finances locales

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES** DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Décisions budgétaires

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

## **OBJET:**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE **DEPENSES** D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU **BUDGET VILLE 2017**  Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

Procurations:

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES

Nicole,

RENDU EXECUTOIRE CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 17.11.2016

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

AFFICHAGE EN DATE DU: 17.11.2016

Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

DU:

3 0 NOV. 2016

La loi n° 96.142 du 21 février 1996 objet de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que jusqu'au vote du budget, le Maire peut, sur l'autorisation de son Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit un total de 1 751 493 € ventilés par opération.

M. le Maire sollicite à cet effet l'accord de l'assemblée,

Ayant établi d'une part,

la portée majeure de cette mesure qui est de permettre le règlement de certaines dépenses d'investissement essentielles et la poursuite de projets déjà engagés,

et soulignés d'autre part,

que ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation demandée précisant le montant de l'affectation des dits crédits, M. le Maire propose que les dépenses engagées soient ventilées sur les opérations suivantes:

Opération 9001 - Hôtel Ville / serv.délégués	60 523 €
Opération 9002 – Voirie / réseaux	470 935 €
Opération 9003 – Ecoles / crèche	30 000 €
Opération 9004 – Installations sportives	294 750 €
Opération 9005 – Eglises / cimetières	92 500 €
Opération 9006 – Aménagement urbain	495 285 €
Opération 9007 – Services techniques et TRI	163 750 €
Opération 9009 – Tourisme / MDA	21 750 €
Opération 9011 – Bâtiments Communaux	122 000 €

Après avis de la Commission des Finances en date du 21 novembre 2016,

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus proposées avant le vote du budget Ville 2017 et conformément aux dispositions de la loi du 21 février 1996.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

O DENTALDARY, IC 25 NOVEMBRE 2016.

Patrick MAUGARD

Le Maire

Hervé ANTOINE

Ampliation faite le :

en Préfecture le : 2 3 1101/21 Par publication le :

Par délégation,

Certifiée exécutoire par réception

Le Directeur Général des Services

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016 N°011-211100763-20161123-2016-294D-DE